

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9
Paris: Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres DE SAUMUR

Ouverte au bureau de l'Echo Saumurois.

DEUXIÈME LISTE.

MM.

Table listing subscribers and amounts: Prieur-Duperray... 30 fr., Morillon... 40, Henry... 20, Beaurepaire... 40, Paul Cadieu... 50, Anonyme... 40, Achille Girard... 40, Eugène Couzineau... 40, Berger, député... 200, L. Chiverl... 20, M. V. Dumas... 50, Christian Dumas... 50, Louvet... 200, M. Toché-Louvet... 200, Anonyme... 3, M. Lancement mère... 20, M. V. Gilbert-Hervé... 20, M. et M. Gautier-Jarry... 20, M. et M. Lancement... 30, M. Victor Mesnet... 20, M. et M. Albert Mayaud... 100, Charles et Louis Mayaud... 50, Hector Bailhou de la Brosse... 100, Anonyme... 10.

Total... 1.303
Total de la liste précédente... 955
Total général... 2.258

Les deux membres fondateurs du Bureau libre de bienfaisance, M. Mérit et M. Foucher-Gilbert, se sont adjoints, pour les aider dans cette œuvre de charité, MM. de Neuville, Le Brecq et Laroche. On peut souscrire indistinctement soit au bureau de l'Echo Saumurois, soit chez MM.

les nouveaux administrateurs que nous venons de nommer.

SÉNAT.

Séance du samedi 20 décembre.

M. Paris questionne le ministre de l'intérieur au sujet du vote par lequel le conseil municipal de Paris supprime du budget de la ville tout crédit affecté aux cultes. — Que pense le ministre de ce vote et de l'attitude réservée du préfet? — M. Paris demande que le conseil municipal soit rappelé au respect de la loi.

M. Lepère déclare qu'il trouve l'attitude du préfet parfaitement correcte. Quant au conseil municipal, il a voulu faire une manifestation; il a eu le tort de sortir de ses attributions; le ministre l'en blâme; le conseil a violé la loi; son vote est un acte illégal, puéril; s'il persiste dans son vote, le ministre rétablira le crédit au budget. Quant au vote tendant à la modification de la législation, il tend à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il est illégal, et il a été annulé ce matin même.

M. Hérold monte à la tribune et déclare qu'il estime, honore et aime le conseil municipal.

M. Varroy dépose le rapport de la commission des finances concluant à l'adoption du budget tel qu'il est renvoyé par la Chambre, sauf réserve de principe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance de samedi.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Achard relative aux officiers de l'armée territoriale qui ont assisté au banquet royaliste du 29 septembre à Bordeaux.

M. Reynald prend la parole. Il constate la présence au banquet de plusieurs officiers du 140^e, et donne lecture de l'adresse à M. le comte de Chambord signée des officiers et se terminant par le cri de: Vive le Roi! (Voix à droite: Très-bien!)

Il fallait suspendre M. de Carayon-Latour et le traduire devant un conseil d'enquête.

En tout cas, rien n'empêche le ministre de recourir maintenant à la peine de la suspension. Il faut que M. de Carayon-Latour soit suspendu.

Avec le courage d'un ministre qui sera demain démissionnaire, M. le général Gresley répond en trois mots qu'il respectera la décision du conseil d'enquête, et que, « quant à revenir sur la décision de ce conseil, il ne le fera jamais ».

Après avoir prononcé ces dernières paroles, le ministre descend de la tribune et sort de la salle des séances au milieu des exclamations de la gauche.

M. Keller paraît à la tribune. M. Brisson, faisant allusion à l'absence du ministre de la guerre, demande devant qui le débat continuera.

M. Keller dit qu'il est profondément douloureux de voir la pression exercée sur les membres du pouvoir exécutif pour obtenir non-seulement des révocations de fonctionnaires, mais encore des mesures disciplinaires contre des officiers de l'armée. Voix à droite: C'est un scandale! L'orateur royaliste constate que les exigences de M. Reynald ont obligé le ministre de la guerre à sortir de la salle des séances. M. Keller rappelle la courageuse conduite de M. de Carayon-Latour pendant la dernière guerre. Il fait l'éloge de son caractère.

La séance continue.

Chronique générale.

Le dernier conseil des ministres. — Samedi matin, en conseil, tous les ministres, après la signature du décret qui proroge les Chambres, ont remis leur démission entre les mains du Président de la République.

Le président du conseil a également déposé sur le bureau la démission de tous les sous-secrétaires d'Etat.

Le mouvement préfectoral que M. Lepère a présenté a été ajourné.

Grandes difficultés au sujet de la formation du cabinet. L'extrême gauche réclame deux portefeuilles.

On prétend que le nouveau cabinet suppléerait à l'amnistie par la grâce de tous les exclus qui ne sont pas des repris de justice.

La Chambre a décidé le maintien des quatre réductions de crédit opérées par elle et supprimées par le Sénat dans le budget des recettes de l'exercice 1880.

Sur un budget de près de quatre milliards, l'Assemblée du Luxembourg avait cru pouvoir disposer d'une somme de 502,020 fr. affectée aux traitements des archevêques et évêques, du personnel des magistrats des cours d'appel et tribunaux, et d'une certaine catégorie de fonctionnaires en non-activité.

La majorité républicaine de la Chambre a refusé de rattacher cette modeste allocation. Les 502,020 francs ont été rayés du budget.

Vainement MM. Keller et Le Gonidec de Traissan ont-ils réclamé le rétablissement du crédit affecté au traitement des membres de notre épiscopat; vainement l'honorable député de Belfort a-t-il démontré qu'on ne pouvait raisonnablement ramener ce traitement aux chiffres fixés dans les articles organiques, et que le respect du Concordat lui-même exigeait une augmentation justifiée par l'accroissement du prix des choses nécessaires à la vie, la proposition des députés de la droite a été repoussée à une majorité de 41 voix sur 419 votants.

Répondant à l'invitation de M. Keller, M. le ministre des cultes est venu soutenir la demande de nos amis de l'air d'un homme qui accomplit une corvée désagréable. Nul doute qu'une intervention plus énergique eût eu pour résultat un déplacement de vingt

23

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Pierrette s'en alla vers Paris comme on va vers l'inconnu. Quel accueil y recevrait-elle? Sa présence y serait-elle désirée, demandée, tolérée? Entre sa vieille mère et son Emmeline, la sœur du capitaine sentait son pauvre honnête cœur se diviser en deux parts, et non sans déchirements.

— Dieu m'inspirera! pensait-elle.

A l'hôtel d'Anglejean, on avait préparé les appartements de M^{lle} Emmeline et M^{lle} Rovelou, sa gouvernante, d'après l'ordre de la comtesse. Appartements luxueux, dignes de l'héritière d'un beau nom. Les préoccupations maternelles de Césarine s'étaient plutôt exercées sur la cage dorée du bel oiseau chantant qui lui arrivait que sur l'oiseau chantant lui-même.

Elle reçut sa fille avec sa froideur habituelle, nuancée cette fois d'une surprise positive. Durant les longs mois où elle ne l'avait vue, il s'était produit un phénomène qu'elle n'eût pas cru réalisable: Emmeline avait embelli.

L'espérance qui naissait dans ce cœur pur d'obtenir enfin, par sa propre tendresse, celle d'une mère, transfigurait ce jeune visage en y plaçant un rayon de joie, à côté de la douceur et de la distinction.

La taille était élevée, souple, naturellement élégante; le pied microscopique, la main de race, l'ensemble charmant.

Césarine, qui se connaissait en beauté, vit avec stupeur que cette enfant dédaignée possédait plus de séductions que nombre de jolies femmes. Ses yeux seuls — une merveille de profondeur et d'expression — suffisaient à placer M^{lle} d'Anglejean parmi celles que le monde remarque, fussent-elles pauvres, que le monde encense, quand la fortune les a choisies.

Elle eut la force de constater, la résolution d'en accepter les conséquences probables, mais non la générosité de s'en réjouir.

— Je vous conserverai près de moi, Emmeline, dit-elle en l'installant dans la ravissante chambre toute blanche et rose qui ouvrait sur le jardin. Je vous conduirai dans le monde; je ne sais trop quelle figure vous y pourrez faire au début. Mais en observant, en restant modeste et silencieuse, vous apprendrez bientôt par vous-même les usages de nos salons. Employez dorénavant votre intelligence à devenir présentable dans ma société.

— Je vous regarderai, chère mère, dit douce-

ment Emmeline.

— Petite flatteuse!... Pierrette, je vous conserverai jusqu'à l'époque où M^{lle} Emmeline sera complètement habituée à sa nouvelle position.

Pierrette remercia du fond de l'âme la Providence, qui lui permettait encore de veiller sur sa chère petite élève, pendant les premières épreuves de son entrée dans le monde.

Dès ce jour, et comme si c'eût été l'unique but de la vie, Césarine initia la jeune fille aux conventions sociales, aux usages mondains, aux toilettes obligatoires, aux façons de se mouvoir, de parler, d'écouter, dans un salon en évidence.

Les couturières et les fourisseurs se succédaient dans l'appartement d'Emmeline, cachant, par respect et non sans peine, leur étonnement d'avoir à façonner des pieds à la tête une provinciale aussi complètement en arrière du mouvement.

L'un-remarquait que M^{lle} d'Anglejean ne portait que ses cheveux à elle, l'autre qu'elle ne savait point étaler la queue de sa robe, et le troisième que son buste souple ignorait la cuirasse du jour.

La comtesse assistait à ces constatations surprenantes avec un sourire de supériorité, qui maintenait intact son prestige de femme à la mode. On la plaignait même un peu d'avoir à dégrossir la pensionnaire qui lui tombait du ciel.

Emmeline se laissa faire tant qu'il ne s'agit que de revêtir les engins désagréables, les robes serrées,

les traînes sans fin, les étroites bottines juchées sur des talons aigus. Qu'importait cet attirail incommode, s'il plaisait plus à sa mère que sa robe simple et ses petits souliers des Accroches? Mais, lorsque le coiffeur, une nuit d'une main et deux longues boucles de l'autre, manifesta la prétention d'introduire ces dépouilles étrangères au milieu de sa soyeuse chevelure, la jeune fille se révolta.

Avec une naïve coquetterie, elle en déroula les richesses, roulées sans prétention en une épaisse torsade, et semblant demander grâce contre le concours bien inutile qu'on leur voulait imposer. — Que ferez-vous de cela, ma chère? demanda Césarine avec impatience.

Emmeline, surexcitée par le danger, releva prestement, en diadème, ses cheveux brillants dont la double tresse lui fit une couronne de jais. Sur le cou, l'enchevêtrement court et touffu de quelques boucles naturelles. Sur le front, des frisons légers comme un soufflé. Et sa jeune tête, ainsi parée, s'approcha des lèvres maternelles pour recevoir un baiser approbateur.

L'approbation fut plus chaude que la caresse. Emmeline était si délicieuse sous cette coiffure artistique et simple à la fois, que la comtesse congédia le coiffeur inutile.

— Restez ainsi, conclut-elle. Je descends au salon. C'est l'heure du lunch. Vous me rejoindrez au dîner.

et une voix en faveur de l'amendement présenté par M. Le Gonidec de Traissan.

C'est au Sénat qu'il appartient maintenant de décider s'il doit s'infliger l'humiliation d'un démenti, se courber sous la dictature budgétaire de l'Assemblée du Palais-Bourbon, répondre à l'outrage d'une résistance injustifiée par une honteuse soumission et accepter de prononcer lui-même sa propre déchéance.

Nous attendons sa décision.

Toute la gauche veut être de la curée. Après M. Boyssat et M. Le Cherbonnier, voici venir M. Brisson et M. Mir.

La proposition déposée par M. Brisson, et qui a été renvoyée à l'examen de la commission Boyssat, peut se résumer ainsi :

M. Brisson est partisan d'une suspension de l'inamovibilité pendant six mois, afin de permettre de procéder à une investiture nouvelle sans désorganiser subitement les services. Il demande de réduire le nombre des sièges. Cette réduction pourrait s'élever à 200 dans les cours et à 400 dans les tribunaux.

Il est d'avis de maintenir tous les tribunaux d'arrondissement, mais il supprime la seconde chambre des tribunaux qui jugent, tant au civil qu'au correctionnel, très-peu d'affaires.

Il réduit à trois le nombre nécessaire des conseillers ou des juges appelés à siéger dans chaque chambre, soit à la cour d'appel, soit au tribunal. Actuellement, le nombre des conseillers qui assistent à l'audience au civil doit être de sept et au correctionnel de cinq.

M. Henri Brisson laisse à la commission le soin de décider dans quelles mesures les traitements des magistrats pourraient être relevés avec la réorganisation de la magistrature.

Quant aux réformes proposées par M. Mir, elles consistent purement et simplement dans la réduction du nombre des magistrats. L'esprit de son projet se réduit à ceci :

M. Mir veut réduire de 45 à 30 le nombre des conseillers à la cour de cassation et décider que, pour la validité d'un arrêt, la présence de cinq conseillers suffirait, au lieu de onze, qui est actuellement exigée à la cour souveraine.

Dans les cours d'appel qui ont peu d'affaires à juger, l'auteur de la proposition réduit à dix le nombre des conseillers qui est aujourd'hui de trente.

La loi exige la présence de sept conseillers au civil et de cinq au correctionnel. M. Mir, pour la validité des arrêts, croit que la présence de trois conseillers peut suffire.

Il supprime les substituts dans les petits tribunaux et n'admet qu'un substitut au chef-lieu du département.

M. Mir estime en outre qu'on peut supprimer les classes des cours et tribunaux.

Les crédits devenus disponibles par suite de la diminution du nombre des magistrats devraient être employés à relever les traite-

ments. Cette augmentation de traitement se ferait à l'aide d'un règlement d'administration publique.

Le discours prononcé dernièrement à la Chambre des députés par M. Clémenceau à propos de l'interpellation sur l'amnistie a produit une grande émotion dans le monde radical et communal de Paris et de province. On sait que ce député de l'extrême gauche, emporté par l'ardeur de la discussion, s'est laissé aller à faire l'éloge de la Commune en général et des communalistes en particulier. Le *Radical*, de Marseille, nous annonce qu'une adresse de félicitations à « l'éminent orateur de l'extrême gauche, M. Clémenceau, qui a défendu la cause de l'amnistie avec une logique et une énergie dignes d'éloges », se signe dans tous les cercles républicains de cette ville.

Ce journal ajoute : « Nous comptons que la démocratie radicale saura s'affirmer dans cette circonstance ».

Qui eût dit qu'après huit ans la Commune relèverait déjà si hautement la tête ? Cela doit donner à réfléchir à messieurs les repus de la gauche et du centre gauche.

Nous avons mentionné diverses villes où les comités libres de bienfaisance se sont constitués avec le plus louable empressement.

Le mouvement est aujourd'hui tellement général que nous devons renoncer à toute nomenclature.

Mais qu'il nous soit permis, en constatant le grand élan de la charité catholique, de faire remarquer le piteux échec des « gros bataillons de la solidarité ».

On les a vus à l'action, tous ces prôneurs de la bienfaisance laïque. Or, les souscriptions de tous les journaux républicains de Paris et de province atteignent un chiffre tellement dérisoire qu'on a jugé opportun de se retrancher derrière l'Assistance publique. Le *Petit Parisien* publie une liste des dons de quelques députés de la gauche, qui ont cru être généreux en donnant les uns 40 francs, les autres 5 francs. C'est vraiment peu.

Et le *XIX^e Siècle* ! Sa souscription n'est ni aussi longue que la moindre phrase de M. Bigot, ni aussi lourde que la plus légère plaisanterie de M. F. Sarcey. Le *Rappel* a arraché 2,000 fr. à M. V. Hugo, sortant avec peine de ses habitudes. Quant à la *République française*, elle n'a rien obtenu de M. Gambetta, et la modestie des offrandes de M. Jules Grévy échappe à toute analyse.

Et M. Lepère, et M. J. Ferry, et tous les désorganiseurs des anciens bureaux de bienfaisance, qu'ont-ils donné ?

Nous l'ignorons.

Voici un spécimen avant-coureur des scandales que nous préparons les écoles sans Dieu et les prédications de la libre-pensée.

On écrit de Saint-Denis (Seine) :

« La ville de Saint-Denis vient d'être témoin d'un événement tragique et d'un scan-

dale public qui montrent une fois de plus quelles sont les mœurs et les doctrines de la République.

Le mardi 2 décembre, vers midi, dans les lieux d'aisance de l'école communale de la rue Fontaine, une jeune fille de quatorze à quinze ans, dont on affirme qu'elle n'était pas baptisée, qui n'avait pas pu obtenir de son père et de sa mère l'autorisation de faire sa première communion, d'un caractère impérieux, excitée par la lecture des romans des journaux rouges, s'est tiré au cœur un coup de revolver. Sa volonté de se tuer était si bien arrêtée, qu'on a trouvé dans la poche de sa robe une seconde charge de l'arme achetée par elle.

Tombée foudroyée et morte quelques minutes après, elle a été rapportée chez ses parents, qui, tout aussitôt, étendant son cadavre sur un lit de parade, ont ouvert les portes à deux battants, et ont semblé convier la foule à venir admirer l'actrice d'un si beau drame. Et, en effet, le mardi 2 et le mercredi 3, deux sergents de ville suffisaient à peine à empêcher la cohue. En même temps, le père organisait un enterrement civil solennel, auquel il invitait l'universalité des frères et amis, en même temps qu'un grand nombre de familles honorables.

Le cortège s'est mis en route, vers quatre heures, dans l'ordre suivant : l'ordonnateur des pompes funèbres avec ses aides ; un char en bateau couvert de tentures blanches ; quatre compagnes vêtues de blanc tenant les cordons du poêle ; le père, escorté de M. le maire avec deux de ses adjoints et le secrétaire général de la mairie ; les jeunes filles de l'école formant la haie ; deux cents dames environ rangées en bon ordre ; deux cents hommes portant la plupart à la boutonnière l'immortelle de rigueur, et parlant à haute voix fort gaie. C'était un véritable triomphe. Je ne sais pas encore si M. le maire avait revêtu son écharpe ; il n'aura pas, bien certainement, prononcé de discours, à son grand regret, car il n'est pas éloquent.

Puisque l'occasion s'en présente, laissez-moi vous dire en quels termes le même maire de Saint-Denis, M. Gibot, pharmacien émérite, faisant les adieux au cher frère directeur des écoles chrétiennes qu'il chassait brutalement du groupe de la rue Franklin, ne lui donnant que cinq jours pour déguerpir, et le menaçant, s'il ne sortait pas assez vite, de recourir à la force armée :

« Vous êtes un excellent directeur, vos classes sont parfaitement tenues, vos Frères ne font avec vous qu'un cœur et qu'une âme ; nous n'avons jamais à intervenir dans les différends qui ne surgissent jamais. Mais les honnêtes pères de famille du conseil municipal ne peuvent pas comprendre que leurs enfants soient élevés par d'autres que par d'honnêtes pères de famille.

« Rompez avec vos vœux, jetez votre froc aux orties, prenez des habits laïques, mariez-vous, faites à la République beaucoup d'enfants ; trop heureux de vous posséder, nous vous confierons le plus beau des groupes d'écoles de la ville de Saint-Denis. »

— Je vous y suivrai par la pensée.

— Et tu auras la consolation de savoir que ton souvenir évoqué va m'établir tout de suite à un degré supérieur dans la confiance de M^{lle} d'Anglejean.

Les railleries du vieillard paraissent bien inoffensives à son fils à côté des reproches qu'il ne se ménageait pas sur sa mésaventure bordelaise.

Il se montrait même plus sévère envers lui-même que l'opinion ne l'eût été, oubliant que la jeunesse inexpérimentée a l'heureux privilège de ne pas s'amoindrir en se trompant, et de sortir indemne de tous les pas de clercs où sombre la maturité.

M. de Madiran parut, en effet, au lunch de la comtesse, tout à fait décidé à ne point reculer, même devant un accueil orageux. Il n'y avait que peu de monde, par extraordinaire, et le nom du vieillard tomba, comme la réalisation de la spirituelle promesse de sa première visite, au milieu du petit cercle.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

« Ce n'est pas une fois, mais cent fois, ce n'est pas aux Frères seulement, mais à une foule de personnes, que M. Gibot, ennemi juré du célibat, a tenu ce langage étrange et honteux. Oserai-je dire qu'il ne l'a pas ménagé à la sainte sœur de charité qui dirigeait l'école de filles congréganiste ? *Proh pudor* ! En attendant on se suicide dans l'école laïque des filles ; et les écoles laïcisées sont relativement désertes, tandis que les écoles chrétiennes libres regorgent d'enfants. »

Plusieurs des sociétés protestantes des départements du Midi avaient cru devoir appeler l'attention du ministre de la guerre sur la situation faite aux soldats appartenant à l'Église réformée. La pétition la plus importante émanait de l'Union chrétienne de Nîmes. Le général Gresley a adressé la lettre suivante au général Courty, qui commande la subdivision militaire :

« Mon cher général,

« J'ai reçu et j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-incluse une pétition qu'au nom des Unions chrétiennes de jeunes gens de France les membres du comité central de cette association m'ont fait adresser, à la date du 14 de ce mois, pour me demander de faire modifier quelques-uns des règlements et décrets actuellement en vigueur dans l'armée.

« Ces messieurs basent leur requête sur le principe de la liberté de conscience, qui, selon eux, est sérieusement compromise par la nécessité où se trouvent les militaires d'assister à des offices ou à des cérémonies d'un culte autre que celui auquel ils appartiennent.

« La question soulevée par les pétitionnaires a été déjà fort souvent examinée, et des personnes ayant, plus que les jeunes gens dont il s'agit, qualité, par leurs fonctions de président ou de membres des consistoires, pour s'occuper de ce qui concerne ces matières, ont parfaitement compris et admis que les militaires des cultes autres que le culte catholique, alors qu'ils sont commandés pour assister à une cérémonie d'une croyance différente de la leur, ne font qu'accomplir un devoir purement militaire qui n'implique de leur part aucune adhésion pouvant blesser leur foi ou leur conscience (avis du conseil général des églises réformées de France en date du 13 juin 1864).

« Je n'ai rien à changer, en conséquence, à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici en conformité des règlements militaires, auxquels tous sans exception, dans l'armée, sont tenus de se soumettre, et qui ne peuvent être modifiés au gré des désirs de chacun de ceux dont ils peuvent contrarier les idées.

« Je vous prie de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance des pétitionnaires.

« Le ministre de la guerre,
« GRESLEY. »

Cette lettre n'est pas du goût du *XIX^e Siècle*, plus protestant que le conseil des églises protestantes. Nous ne pouvons qu'en approuver la teneur, et nous n'avons que trop rarement l'occasion de louer M. le ministre de la guerre.

La liberté de conscience n'est, en effet, nullement « blessée ».

Il est plaisant de voir les bigots d'impiété s'indigner de ce que quelques soldats protestants, — une infime minorité, — soient obligés d'assister, de par la discipline, à un enterrement catholique, alors que ces mêmes journalistes ont réclamé la présence des soldats catholiques, — l'immense majorité, — à l'enterrement de quelque énergumène n'appartenant à aucun culte.

Etranger.

La ville de Caboul semble en ce moment perdue pour les Anglais, car les dépêches nous ont annoncé que les tribus Afghanes avaient occupé la citadelle.

Le général Roberts s'est retranché à Sherpur où il est abrité par des murailles de briques crénelées et adossées à des épaulements de terre. Avec l'artillerie dont il dispose, il peut tenir longtemps dans cette position, s'il a des vivres pour cinq mois, comme on l'a annoncé.

D'après les rapports anglais, l'armée qui l'assiège ou le bloque est de 30,000 hommes

Les deux femmes dînèrent en tête à tête, sans gaieté, sans expansion, au milieu des laquais de marbre que leur service retenait autour d'elles. Puis la mère procéda à sa cinquième toilette de la journée pour aller à l'Opéra, et la fille, le cœur un peu gros, alla retrouver Pierrette.

Le lendemain, un rayon de soleil frappant aux vitres d'Emmeline, elle lui ouvrit au plus vite comme à un ami. Le jardin frais, sablé, pomponné comme une bergère Watteau, s'étendait sous sa fenêtre en allées uniformes coupées de massifs d'arbres verts. Combien cette nature de convention était différente de celle des Accroches ! Elle plut pourtant à Emmeline comme un reflet des vraies routes, des vrais arbres et des vrais horizons.

Des serres aux vitrages luisants, un mur noirci, des branches dépouillées, bornaient la vue à gauche et au fond du jardin. A droite, des tilleuls centenaires, alignés comme des soldats à la parade, s'étendaient en rideau devant les hôtels voisins.

Au fond, se dressait le faite d'une demeure où le nom d'Emmeline était maintes fois prononcé sans qu'elle en eût soupçon.

On y épiait son arrivée, on y constatait enfin sa présence, et c'était une petite fête à l'hôtel de Madiran de la sentir là, tout près, heureuse peut-être, ignorant à coup sûr que des amis inconnus l'avaient amenée à sa véritable place par leur mystérieuse

influence sur les décisions maternelles.

Des regards sympathiques cherchaient à l'entrevoir malgré la distance ; des yeux jeunes et vifs qui la reconnaurent à merveille à sa fenêtre, et qui enrageaient de ne la pouvoir saluer ; et aussi des yeux troublés par l'âge, mais avivés par l'intérêt affectueux, qui se réjouissaient même d'apercevoir vaguement son ombre.

Le père et le fils enfin, réunis dans une même sollicitude pour la petite abandonnée que leur intervention protégeait discrètement :

— N'irez-vous pas bientôt à l'hôtel d'Anglejean ? demanda Robert.

— J'irai ce soir.

— O père ! que vous êtes bon !

— Tu veux dire que je suis privilégié, voilà tout. Je vais voir de près ta petite merveille des Accroches et m'en fais une fête.

— Vous êtes bien heureux, voulais-je dire.

— Tu partagerais cette satisfaction, si tu n'avais eu la malencontreuse lubie de prendre la peinture pour la réalité... une femme mûre pour une jeune femme... un fruit d'automne pour un fruit printanier.

— Père !... voyons, soyez généreux ! Épargnez ma vanité blessée à mort. L'infortunée ne se relèvera pas d'une telle méprise !...

— Cela te ferme le bienheureux salon, où nous avons, de bien loin, amené notre petite héroïne.

environ. Evidemment le gouvernement britannique a gardé secrètes bien des dépêches, car rien n'avait pu faire prévoir la formation d'une armée aussi considérable; et pourtant cette armée ne s'est pas trouvée sur pied en quinze jours. Elle est commandée par Mohamed-Jan et elle occupe tous les défilés par où des secours pourraient être envoyés au général Roberts. La dernière dépêche du général Gough disait en effet qu'il ne pouvait avancer dans les montagnes par suite des masses considérables qui lui barraient la route.

Cette situation nous rappelle celle où les Anglais étaient déjà en 1842. On sait qu'à cette époque leur campagne s'est terminée par un désastre épouvantable où toute leur armée a péri.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Depuis trois longues semaines nous sommes sous la neige; les travaux sont suspendus: les rues, les places, les quais sont impraticables et dans un état honteux; la circulation y est presque impossible et surtout périlleuse. Qu'a fait l'administration urbaine pour nous venir en aide? Chacun se le demande, et de toutes parts on n'entend que plaintes et récriminations. Nous lui avons laissé le temps de prendre ses mesures avant de parler, mais voilà plus de vingt jours, et nous le crions bien haut: « Jamais Saumur n'a été plus mal tenu! »

Au grand nombre d'ouvriers sans ouvrage, ne fallait-il pas ouvrir des chantiers pour l'enlèvement des neiges, casser la glace, débarrasser les rues. Nous sommes à la veille des fêtes de Noël et du 4^e de l'An: personne n'ose s'aventurer sur ces perfides nappes de glace; les magasins sont vides, la foire est déserte et le commerce souffre cruellement.

Les arrêtés municipaux, qui prescrivent à chaque habitant de balayer la neige devant sa maison, ne manquent pas; les a-t-on fait exécuter? — Il y a des cantonniers de la ville, des adjudicataires chèrement payés pour l'enlèvement des boues et immondices. Où sont-ils? Que font-ils? A l'exemple des autorités qui les commandent, ils se reposent.

Vienne le dégel, la ville entière sera un cloaque infect; les immondices en tas dans les rues s'amoncellent chaque jour, les eaux grasses et d'autres encore croupissent à chaque porte et ne peuvent s'écouler; les émanations seront pestilentielles, et n'est-il pas à craindre qu'elles n'engendrent des épidémies?...

L'administration des ponts-et-chaussées, plus soucieuse, fait enlever les neiges dans la traversée de la ville: déjà la place de la Bilange, la rue d'Orléans, le pont, sont à peu près dégagés; mais ailleurs, rien: la municipalité affecte la plus coupable indifférence; par contre, elle démolit les œuvres de charité qui seraient si utiles dans cet hiver rigoureux.

Certes, nous n'avons jamais compté sur une grande sollicitude de la part de nos trois Ediles, mais nous ne les croyions pas aussi... insuffisants. X.

P.-S. — Pour être juste, nous devons ajouter que l'administration a enfin commencé l'enlèvement des neiges dans certains quartiers de la ville. C'est un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais. Pourquoi tant d'hésitation pour arriver au même résultat? Il reste encore beaucoup à faire.

Un de nos concitoyens nous écrit une lettre anonyme dans laquelle il émet l'idée que l'on organise une œuvre nouvelle: l'œuvre des prêts aux ouvriers nécessiteux.

Ce projet peut être excellent, et rendre des services véritables. Nous prions le promoteur de se faire connaître et de donner des développements à sa pensée; il n'y a pas de raison pour qu'il se dissimule derrière l'anonyme; notre concours lui est assuré, et la sympathie de tous ne peut lui manquer dans l'organisation d'une œuvre de charité.

La Loire présentait hier le plus pittoresque aspect: elle était sillonnée de promeneurs et d'élégantes qui la traversaient sur les glaçons. Toute la journée, ce n'étaient qu'excursions d'une rive à l'autre.

Ces promenades n'offrent aujourd'hui aucun danger, la glace ayant environ 50 centi-

mètres d'épaisseur. Le service de la Loire fait casser tout autour des piles du pont César, en prévision de la débâcle. Jusqu'ici, c'est un véritable travail de Pénélope, la nuit rétablissant la couche de glace (moins il est vrai) qui a été cassée dans la journée.

Hier dimanche, les fouilles qui avoisinent le Thouet étaient couverts d'une foule considérable. Il y avait beaucoup de patineurs, parmi lesquels plusieurs dames et jeunes filles. On remarquait un grand nombre de traîneaux, dont quelques-uns très-élégants.

Le thermomètre est toujours très-bas et le baromètre très-élevé.

Ce matin, à 7 heures, le thermomètre était à 12 degrés au-dessous de zéro; à midi, il est encore à 3 degrés au-dessous.

Le vent est à l'Est, et le ciel se couvre de légers nuages.

Commencement de l'hiver. — D'après l'almanach, c'était hier dimanche 24 décembre, à 4 heures 33 minutes du soir, que l'automne prenait fin.

Nous voudrions espérer et désirons vivement que l'hiver dans lequel nous venons d'entrer soit moins rigoureux que l'automne.

Théâtre de Saumur. — La prochaine représentation aura lieu lundi prochain 29 décembre; les artistes d'Angers viendront jouer LE PETIT DUC, opéra-comique nouveau en 3 actes, paroles de Meilhac et L. Halévy, musique de Ch. Lecocq.

Le 28 décembre aura lieu une éclipse de lune visible en France. Lorsque la lune se lèvera, l'éclipse sera arrivée à sa moitié. On pourra la suivre jusqu'à la fin, qui est marquée pour 5 heures 24 minutes. Elle sera peu considérable en étendue; la grandeur de la tache éclipisée sera seulement du 16/100 du diamètre lunaire. La surface de la tache sera d'environ 15,000 kilomètres carrés.

ANGERS.

L'usine Delahaye-Bougère, rue de la Madeleine, a vu vendredi un terrible et triste accident. Le jeune Eluard, âgé de 20 ans environ, en l'absence de l'ouvrier spécialement chargé de ce soin, voulut adapter une courroie à la poulie d'un arbre de commande en mouvement.

Malheureusement, au lieu de se servir de l'échelle appropriée à cet usage, il commit l'imprudence grave de se hisser avec une corde le long de l'arbre, en se tenant de la main droite à une traverse. A peine arrivait-il à hauteur de l'engrenage que l'arbre saisit sa blouse, avec sa blouse ses vêtements, et le suspendant lui fit faire plusieurs tours. Il allait être infailliblement broyé, si la déchirure de ses vêtements ne l'avait projeté comme une masse inerte d'une hauteur de trois pieds sur le sol.

Accourus aussitôt, ses camarades ont constaté qu'il avait les deux jambes fracturées et la tête fortement contusionnée. Deux médecins lui ont immédiatement donné les premiers soins, et sur l'ordre de M. Bardèche, commissaire de police du quartier, il a été transporté sur un brancard à l'hospice par des hommes de l'usine. On espère le sauver malgré la gravité de son état. (Patriote.)

NANTES.

Samedi matin, les œufs se vendaient 4 fr. 60 c. et 4 fr. 70 c. la douzaine. Comme il ne faut pas compter sur le poisson en ce moment, et que nous sommes à l'époque des Quatre-Temps, les ménagères sont très-embarrassées pour approvisionner leurs familles. D'un autre côté, la circulation est si difficile, surtout dans les hauts quartiers, par suite de l'état déplorable où la neige et la glace ont mis les rues principales, que les magasins de détail ne pouvant renouveler leurs approvisionnements, les petits ménages ont beaucoup de peine à se procurer un peu de combustible. Aussi beaucoup de pauvres gens sont-ils obligés par cette température sibérienne de se priver de feu une grande partie de la journée, parce que le coke ou le charbon de terre leur manque et qu'ils n'en trouvent pas dans le quartier.

Quant au charbon de terre, il est encore plus rare; son prix est augmenté de 2 fr. par sac.

Voilà où nous en sommes, et l'hiver vient à peine de commencer!

(Espérance du peuple.)

Il y a quelques jours, Philibert Guillet, demeurant à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, partit le soir pour se rendre à la chasse dans le marais; le lendemain matin, on le trouva assis sur le bord d'un fossé, son fusil entre les jambes, mais complètement gelé; le froid de la nuit l'avait tué. Cette mort a produit une profonde impression dans le pays. (Populaire.)

On nous rapporte, dit la Revue de l'Ouest, que deux enfant d'une douzaine d'années, qui s'amusaient à glisser sur la Sèvre, ont vu la glace se briser sous eux. Ils ont été engloutis et se sont noyés en présence de quelques femmes qui n'ont pu leur porter secours.

Dans une petite ville de Touraine, Amboise, se trouve un asile de vieillards, la plupart infirmes. Tous ces malheureux, au nombre de 35, sont secourus par une bonne religieuse, qui a fondé cet asile depuis trois ans, sans autres ressources que celles qui lui viennent de la charité publique.

L'autre jour, la sœur ne pouvant plus suffire à sa tâche, réunissait tous ces pauvres diables et leur annonçait qu'elle ne pouvait plus continuer de les secourir, les ressources lui faisant complètement défaut.

Il y eut alors une scène déchirante: les vieillards se cramponnaient à la robe de la bonne sœur. C'était un spectacle à arracher des larmes de tous les yeux.

Voici une note de nature à intéresser tous les commerçants, qui est publiée par plusieurs de nos confrères:

« Les patentables qui cèdent leurs fonds de commerce sont rigoureusement tenus, dans un délai de trois mois, qui commence le jour de la cession de l'établissement, de demander au préfet le transfert de la patente au nom de leur successeur.

« Cette formalité n'étant pas remplie, le cédant est contraint au paiement de toute sa cotisation, et le cessionnaire sera inscrit personnellement, dans la même année, sur un rôle supplémentaire des patentes.

« Les contribuables sont donc intéressés à éviter cette double imposition en se conformant aux prescriptions de la loi sus-indiquée. »

Publications de mariage.

Émile Viard, imprimeur, de Saumur, et Émilie-Éléonore Canuel, couturière, de Paris.

Henri-Armand Philibert, employé de Contributions indirectes, de Saumur, et Ange-Marie Bertrand, sans profession, de Falaise (Calvados).

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (15)

BOURSE DE PARIS

DU 20 DÉCEMBRE 1879.

Rente 3 0/0.	81 45
Rente 3 0/0 amortissable.	83 70
Rente 4 1/2.	112 50
Rente 5 0/0.	114 95

ERRATUM. — Dans notre petit bulletin de Bourse, publié samedi, on a désigné, par erreur, le 5 0/0 à 114.05, au lieu de 115.05, qui était le chiffre réel.

BULLETIN FINANCIER.

L'amélioration que nous avons constaté sur le marché se continue avec un assez bon courant d'affaires:

3 0/0, 81,55 à 81,60; amortissable; 83,90 à 83,85; 5 0/0, 115,20 après 115,30.

Les fonds d'État étrangers sont également en reprise favorisée par la bonne tenue des bourses étrangères: Italien, 84,50; Florin or d'Autriche, 70,55; Turc, 9,80; Egyptienne unifiée, 258,75; emprunt Russe 1877, 92,60.

Les actions de nos sociétés de crédit ont un marché assez animé, et la plupart se négocient en hausse assez sensible.

La Banque hypothécaire, de plus en plus recherchée, fait 675 à 680.

Foncier, 1060 à 1055; Mobilier, 630; Banque de Paris, 875; Banque d'escompte, 822,50; Banque Ottomane, 522,50; Mobilier Espagnol, 650.

La Banque Parisienne et la Banque Européenne se négocient en hausse de 5 à 10 fr. sur les fonds de la veille.

Les chemins de fer français sont en bonne demande et pour la plupart en hausse de 2,50 à 5 fr. sur les cours précédents. Chemins étrangers sans variations appréciables, mais en meilleure demande.

Les valeurs industrielles donnent aussi lieu à plus de demandes.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un message de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du message, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,

Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, honne digestion et sommeille rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TIXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAGASINS DU PRINTEMPS DE SAUMUR

A partir du 22 décembre 1879, ils mettent en vente pour

ŒUVRES DE CHARITÉ

Les Articles d'Hiver suivants :

1° Des Foulards blancs de qualité solide à	35	5° Des Grands Jupons en feutre français	3 45
2° Des Châles-Fichus, en 1 mètre carré, tout laine	4 05	6° Des Bons Paletots en gros draps peluchés	10 75
3° Des Grands Châles Tartans, en 2 mètres carrés, tout laine	6 90	7° Des Flanelles blanches pour gilets de santé	4 40
4° Des Jupons Tricot à côtes anglaises serrées, pure laine	2 75	8° Des Coupes de Robes en lainage chaud (par 10 mètres)	3 50

Ces prix sont TRÈS-SIGNIFICATIFS et prouvent que les MAGASINS DU PRINTEMPS, désireux de contribuer à la générosité publique qui s'impose cette année à tout le monde en faveur des indigents, consentent de véritables sacrifices pour faciliter aux Dames les moyens de venir en aide aux nécessiteux d'une façon large et utile.

N.-B. — Le même jour commencera la mise en vente périodique des soldes de fin d'année de toutes les NOUVEAUTÉS en tissus et objets confectionnés qui n'ont pu être écoulés dans le courant de la saison. — Ces articles seront vendus à des prix si réduits qu'ils constituent de VÉRITABLES OCCASIONS.



MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, 51 et 53

FOURRURES

MANCHONS, BOAS
Amazones
FOULARDS & CRAVATES.

ÉTRENNES 1880

BONNETERIE

JUPONS, PEIGNOIRS
Ganterie
MOUCHOIRS BRODÉS.

Les Magasins de la Glaneuse ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'en vue des Etrennes, ils viennent de recevoir, exclusivement pour cette circonstance, un très-grand choix d'articles de Paris, Petits-Bronze, Laque de Chine, Faïence craquelée genre japonais, montée or et bronze, Tabletterie avec incrustation nacre, etc., etc. Tous ces articles, de la dernière Nouveauté, d'une fraîcheur et d'un goût irréprochables, seront vendus à un bon marché exceptionnel.

N.-B. — Tous les articles ci-dessus sont exposés dans les magasins du premier.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour Noël 1880,
MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10.
S'adresser audit notaire. (622)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

MAISON ET MAGASIN

Situés rue Saint-Jean, n° 29.
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (647)

MAISON

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

Rue de l'Ermitage, 2, et ruelle des Récollets,

Composée de six chambres à feu, cave, jardin, pompe et bassin.
S'adresser à M. Benjamin COUTARD, rue Dacier, 30. (682)

DEUIL COMPLET TOUT FAIT en 10 heures Robes, Costumes, confections, modes, Lingerie, Bijoux, Tissus deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuil 24 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AUSABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris
Envoi franco contre remboursement à partir de 25 francs
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

TABLE D'HÔTE, SALLES DE RESTAURANT AU 1^{er}.

Le 24 Décembre 1879

OUVERTURE

DE

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, n° 11,

Tenu par M. LABISPIÈRE fils, chef de cuisine.

CABINETS PARTICULIERS, COMMANDES POUR LA VILLE

Voiture de places à l'hôtel, omnibus pour la ville et l'hôtel.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 65 cent.

Volets, tournants et virants.

S'adresser à M. Joseph DAVY, menuisier à Saumur. (653)

VINS DE L'HÉRAULT

Maison LÉOPOLD ROUDIER, propriétaire à LIGNAN, près BÉZIERS, VINS LIGNAN, de 90 à 112 fr. la barrique de 225 litres, fût et vin.

Dans toute localité dépourvue d'agent, s'adresser directement à M. LÉOPOLD ROUDIER, à LIGNAN, près BÉZIERS (Hérault). (672)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY*



Croix de la région d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIERS

ÉTRENNES 1880

LIBRAIRIE E. MILON ET FILS

Assortiment complet des Chefs-d'Œuvre de la Librairie

Articles de Bureau, Objets d'Art et de Fantaisie
Albums, Livres et Jeux de Patience instructifs pour les enfants.

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES
Travaux en tous genres à façon.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

Saumur, imprimerie de P. GODET.